

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION de la Direction des bureaux ambulants de la ligne de Lyon et du bureau de tri de Paris-gare de Lyon.

A partir du 16 janvier 1916, la Direction des bureaux ambulants de la ligne de Lyon portera la dénomination de « Direction des bureaux ambulants de la ligne P.-L.-M. » et le bureau de tri de Paris-gare de Lyon s'appellera « Paris-gare de P.-L.-M. ».



Extrait du : *Bulletin mensuel des postes et des télégraphes*, n° 2, février 1916 - p.117